Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

RENTRÉE SCOLAIRE

Vers une meilleure transition à l'issue de l'école obligatoire

La traditionnelle conférence de presse de rentrée du Département de la formation et de la jeunesse s'est déroulée aujourd'hui en présence de Mme Anne-Catherine Lyon. Un accent particulier a été porté sur les mesures d'insertion destinées aux jeunes à l'issue de l'école obligatoire. Un nouvel office de perfectionnement, de transition et d'insertion a ainsi été spécialement créé.

Les autres nouveautés présentées traduisent le climat positif qui entoure cette rentrée dans les divers ordres d'enseignement.

A l'heure où l'introduction de la réforme EVM prend fin, l'école vaudoise connaît une nouvelle rentrée marquée par un climat serein. L'apport constructif de nouveaux outils de gestion et de planification introduits l'an dernier se vérifie et permet de dresser le panorama qui suit. Ce sont 43'074 élèves qui fréquenteront une des 2'250 classes primaires et 36'152 élèves une des 1'925 classes secondaires. Une augmentation se fait ainsi jour au secondaire (+ 691 élèves) alors qu'au primaire une légère diminution d'effectifs est constatée (-110 élèves). Les gymnases connaissent eux une nette hausse de fréquentation avec près de 8'000 élèves (contre 7'614 l'année dernière). Du côté de la formation professionnelle, 4'315 contrats d'apprentissage ont été signés à ce jour (contre 4'479 au 15 août 2002).

Un accent particulier est porté cette année sur l'insertion des jeunes à l'issue et au sein de la scolarité obligatoire. C'est ainsi qu'est créé, avec le soutien du Conseil d'Etat, un Office de perfectionnement, de transition et d'insertion (OPTI). Son action permettra une coordination accrue de l'offre de mesures destinées aux quelques 9% de jeunes (environ 650 personnes) issus de la scolarité obligatoire se trouvant en situation d'attente ou de rupture de cursus ainsi qu'aux 12% qui optent pour un perfectionnement ou un raccordement (assimilables à une 10e année). Simultanément, et dans le même état d'esprit, un effort particulier est engagé afin de mettre en valeur les mesures prises pour intégrer et maintenir le plus grand nombre

d'élèves au sein de l'école régulière. Dans cette optique, la progression du nombre de classes spéciales destinées aux élèves vivant avec un handicap ou présentant des difficultés (p.ex. : comportementales) a été stoppée au profit d'appuis ponctuels dans les classes régulières. Pour le DFJ, ces mesures traduisent une même logique qui vise à lutter contre l'exclusion et à consolider le rôle de l'école comme facteur d'intégration sociale.

Parmi les autres nouveautés et ajustements annoncés figure, sur le plan pédagogique, l'instauration d'une épreuve cantonale de référence au 5e degré. Destinée à mieux mesurer la progression de l'élève au cours du cycle de transition (5e et 6e), cette épreuve enrichira le dispositif d'évaluation qui restera articulé autour de trois périodes, ce qui répond aux voeux des parents. Parallèlement, une demi-journée a été octroyée aux enseignants afin de favoriser la tenue de conseils de classes et de conférences des maîtres. S'agissant des recours, leur nombre reste relativement stable et restreint, en particulier pour ce qui est du processus d'orientation de fin de 6e (44 recours sur 6000 décisions) dont l'objectivité a récemment été soulignée par le Tribunal fédéral. Une revalorisation de l'examen de certificat est également à l'ordre du jour. Par ailleurs, un forum intitulé " Quelle évaluation pour quelle école ? ", organisé les 4 octobre, 31 janvier et 13 mars, permettra de débattre de l'évaluation dans l'optique de la votation populaire de 2004 sur les notes et de l'élaboration, par le Conseil d'Etat, d'un contre-projet. Sur le plan structurel, le transfert de la Haute école pédagogique au sein du Service des affaires universitaires au 1er janvier 2004 figure également au rang des nouveautés annoncées.

DFJ, Anne-Catherine Lyon, cheffe du département, 021.316.30.01

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 19 août 2003

docI_rentree2003
docIII_rentree2003
030819_CPrentree
docII_rentree2003